

.....

Programme d'intendance agricole des bassins hydrographiques (GROW)

Les biens et services écologiques représentent les avantages environnementaux positifs que nous procurons des écosystèmes sains : de l'air pur et de l'eau propre, un habitat pour la faune, la capacité d'un système naturel de résister aux inondations ou à la sécheresse (résilience des écosystèmes) et le stockage (ou séquestration) du carbone. Les zones naturelles qui fournissent des biens et services écologiques incluent les zones humides, les prairies, les zones riveraines et les zones d'emmagasinement de l'eau. Le programme Services de diversification des modes d'occupation des sols (ALUS) rémunère chaque année les agriculteurs pour la fourniture de biens et services écologiques tirés de leurs terres.

Le gouvernement du Manitoba s'est engagé à élaborer son propre programme de biens et services écologiques fondé sur le modèle ALUS. Le programme GROW est un programme communautaire axé sur les bassins hydrographiques qui incorporera des éléments clés du modèle ALUS afin de produire des résultats durables et ciblés sur le paysage : réduction des répercussions causées par les inondations, amélioration de la qualité de l'eau et renforcement de la résilience au changement climatique. Le programme GROW misera sur l'exploitation des meilleures terres arables et sur la préservation de celles qui restent. Il sera mis en œuvre par l'intermédiaire d'organisations locales, notamment les districts hydrologiques.

Le programme GROW et son fonds de dotation se distinguent du Fonds en fiducie pour la conservation du gouvernement du Manitoba, d'une valeur de 102 millions de dollars, qui a permis de remettre plus de 2,2 millions de dollars à sa première série de 41 projets approuvés, comme il a été annoncé le 15 avril dernier.